



PRÉFÈTE
DU BAS-RHIN

Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 25 février 2020

Mise en service du radar «tourelle» installé quai Pasteur à Strasbourg

Les radars «tourelle», homologués au niveau national pour le contrôle de vitesse et/ou le franchissement feux rouge en agglomération sont des appareils évolutifs, multi-fonctions qui pourront, à terme, contrôler d'autres infractions comme les distances de sécurité, le franchissement de ligne continue ou encore l'utilisation du téléphone en conduite.

Plusieurs équipements de ce type sont d'ores et déjà installés dans le Bas-Rhin, en remplacement progressif de radars fixes rendus inopérants.

Ces équipements de nouvelle génération ont été homologués après expérimentation d'une vingtaine de dispositifs en France, dont l'un situé quai Pasteur à Strasbourg. Après plusieurs mois de relevés tests sans sanction, ce radar enregistre désormais les infractions de franchissement du feu rouge au droit du carrefour avec les rues Averroes et Humann.

En cas d'infraction, les auteurs sont désormais passibles d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'une perte de 4 points sur le permis de conduire (contravention de 4^e classe).

Cet équipement contribue aux objectifs d'apaisement de la conduite en ville et de protection des usagers vulnérables.

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin